

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable



Exercice 2025

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Madame, Monsieur,

Le Rapport sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'eau potable RPQS est un document produit chaque année par notre Syndicat Intercommunal des Eaux Seurre-Val de Saône pour rendre compte aux usagers des 26 communes adhérentes du prix et de la qualité du service apporté pour l'année écoulée.

Le RPQS a été créé par l'article 73 de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier »). Cet article a été supprimé au profit de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu et les modalités de présentation du rapport a été traduit dans les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT. Il a été complété par le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les indicateurs de performance des services.

Ce document public répond à une exigence de transparence interne à notre Syndicat avec son personnel, ses élus, la Communauté de communes Rives de Saône, son délégataire la SAUR, ses partenaires privés (maîtres d'œuvre, entreprises de travaux) et ses partenaires institutionnels (l'Agence Régionale de Santé, la Direction Départementale des Territoires 21, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Conseil départemental de la Côte d'Or, la Chambre d'Agriculture 21 ...) mais également à une exigence de transparence envers l'utilisateur, lequel peut le consulter à notre siège et le télécharger sur le site internet de la Communauté de communes Rives de Saône à l'adresse suivante : <https://www.rivesdesaone.fr/15308-seurre-val-de-saone.htm>

Ce rapport annuel comprend notamment une liste d'indicateurs techniques et financiers et doit permettre l'information du public, la bonne gestion du service en exploitant les indicateurs de performance.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux Seurre-Val de Saône maintient sa politique de mobilisation des subventions publiques et poursuit ses investissements ambitieux pour améliorer ses éléments patrimoniaux et mettre ainsi à disposition de SAUR, son délégataire, le meilleur outil de travail possible afin de répondre au mieux aux besoins des usagers, habitants et professionnels de notre territoire.

Ainsi, chaque année, ce sont environ 1 000 000 d'euros qui sont consacrés au seul renouvellement des canalisations de notre réseau très étendu sur ses 26 communes membres.

Je remercie une nouvelle fois les élus et le personnel de notre syndicat, toujours mobilisés dans le suivi des dossiers et opérations de chantier concernant ces travaux, auxquels s'ajoutent ceux de réhabilitation des réservoirs, les

opérations de réduction de la turbidité dans l'eau distribuée, les études et démarches de protection de nos captages sur les Communes de GLANON, MAGNY-LES-AUBIGNY et PAGNY-LE-CHÂTEAU

Le projet des Maillys franchit aujourd'hui une nouvelle étape. Après la création du Syndicat Mixte de la Boucle des Maillys en décembre 2025, les études et démarches engagées ces dernières années vont permettre d'entrer dans une phase opérationnelle en 2026. Cette avancée traduit la volonté des collectivités partenaires de passer de la réflexion à l'action pour sécuriser durablement notre ressource en eau potable et garantir, à terme, la fiabilité de l'alimentation en eau de notre territoire

Notre objectif ambitieux reste le même : une eau de qualité pour tous !

En confiance,

Bien à vous,

Sébastien BELORGEY

Table des matières

1.	Description du Syndicat.....	5
1.1.	Organisation administrative	5
1.2.	Mode de gestion	5
1.3.	Patrimoine.....	6
2.	Production et distribution	6
2.1.	Production.....	6
a)	Stations de production du Syndicat	6
b)	Indice de protection de la ressource	7
c)	Qualité de l'eau	8
2.2.	Distribution	9
a)	Volumes	9
b)	Eléments de distribution d'eau potable	10
c)	Intervention de SAUR sur le réseau	11
d)	Indicateurs de performance du réseau.....	12
3.	Indicateurs financiers	13
3.1.	Modalités de tarification.....	13
3.2.	Rapport financier de la collectivité	14
a)	Recettes réelles.....	14
b)	Dépenses réelles	15
c)	Amortissements et dettes.....	15
4.	Etudes et travaux du Syndicat en 2025	15
5.	Etudes et travaux à venir.....	16

1. Description du Syndicat

1.1. Organisation administrative

Le Syndicat des eaux de Seurre Val de Saône a été créé le 7 avril 1948. Il assure :

- Le prélèvement,
- La production via traitement,
- Le transport,
- Le stockage,
- La distribution.

Le Syndicat alimente en eau potable 26 communes :

Communes	
Auvillars-sur-Saône	Labergement-lès-Seurre
Bagnot	Labruyère
Bonnencontre	Lanthes
Bousselage	Lechâtelet
Broin	Magny-les-Aubigny
Chamblanc	Montagny-lès-Seurre
Charrey-sur-Saône	Montmain
Chivres	Pagny-la-Ville
Esbarres	Pagny-le-Château
Franxault	Pouilly-sur-Saône
Glanon	Seurre
Grosbois-lès-Tichey	Tichey
Jallanges	Trugny

La population desservie par le Syndicat est estimée à 10 896 habitants au 01/01/2024.

1.2. Mode de gestion

Le service est géré par Délégation de Service Public par la société SAUR.

Le contrat de délégation est entré en vigueur le 02/10/2017. Son échéance est fixée au 31/12/2027.

Les principales missions confiées au délégataire sont :

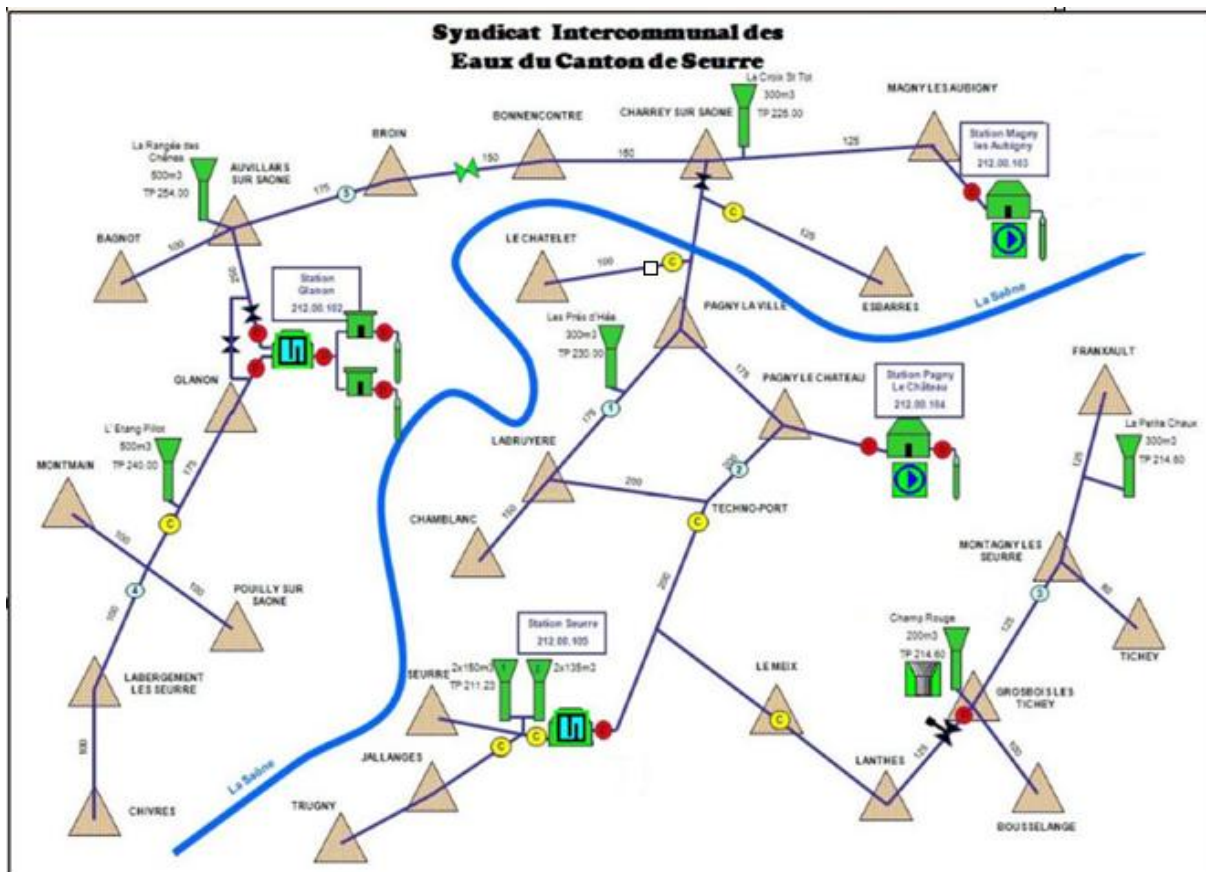
- Entretien et exploitation des ouvrages de production et de distribution d'eau potable,
- Suivi de la qualité de l'eau produite et distribuée,
- Renouvellement des équipements électromécaniques, des branchements et des compteurs,
- Relève des compteurs,
- Gestions des abonnés, établissement et recouvrement des factures.

1.3. Patrimoine

En 2025, le service d'eau potable du Syndicat comprend :

- 4 usines de production d'eau potable : Pagny le Château, Magny les Aubigny, Glanon Nord et Glanon Sud,
- 8 réservoirs d'une capacité globale de 2 670 m³,
- 215 kms de réseau de distribution.

Le synoptique du patrimoine du syndicat est le suivant :



2. Production et distribution

2.1. Production

a) Stations de production du Syndicat

L'ensemble des ressources du Syndicat proviennent d'eaux souterraines via des puits et des forages.

- Usine de Pagny le Château :

Elle alimente les communes de Pagny-le-Château, Pagny-la-Ville, Labruyère, Chamblanc, Lanthès, Bousselange, Tichey, Grosbois-lès-Tichey, Montagny-lès-Seurre, Franxault, Seurre, Jallanges et Trugny.

Un traitement physico-chimique du fer et du manganèse est présent avec ajout de réactifs pour la précipitation de ces éléments, puis une filtration dans trois filtres à sable.

L'eau est ensuite désinfectée par chloration avant distribution.

- **Usine de Magny-les-Aubigny :**

Elle alimente les communes de Magny-les-Aubigny, Esbarres, Charrey-sur-Saône, Bonnencontre et Lechâtelet. En raison des travaux de reprise de la station de Glanon, les communes de Broin, Auvillars-sur-Saône et Bagnot sont également desservies par cette unité.

L'eau brute prélevée subit une désinfection avant sa mise en distribution.

- **Usine de Glanon :**

Elle se décompose en 2 unités de production : Nord et Sud. Les eaux produites sont ensuite dirigées vers une bache de stockage où est réalisée la désinfection.

Depuis début 2019, la station de Glanon fait l'objet de travaux pour un passage en traitement biologique du fer et du manganèse.

Lors de la mise en service de la station Sud en 2020, certains éléments en inox ont corrodé. Des expertises ont été réalisées afin de définir les causes de ce phénomène.

Un protocole d'accord a été signé avec SAUR en juillet 2024 pour la reprise des 2 stations de Glanon avec le changement de matériau pour les filtres (d'inox à acier revêtu de résine EPOXY ACS) et des canalisations (d'inox en PEHD).

Les travaux sur la station Nord ont débuté en avril 2025. Elle est en fonctionnement depuis janvier 2026. Les travaux de reprise de la station Sud sont en cours.

Le puits de Magny continue donc d'être utilisé pour alimenter les communes de Broin, Auvillars-sur-Saône, Bagnot et Lechâtelet.

b) Indice de protection de la ressource

L'indice de protection de la ressource est transmis par l'Agence régionale de la santé (ARS) et correspond au niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau distribuée.

La valeur de l'indice d'avancement de la protection de la ressource est fixée comme suit :

- 0 % : aucune action
- 20 % : étude environnementale et hydrogéologique en cours
- 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % : dossier déposé en Préfecture
- 60 % : arrêté préfectoral notifié
- 80 % : arrêté préfectoral mis en œuvre
- 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et suivi régulier du périmètre avec relevé des infractions éventuelles.

L'indice est de 80% pour l'ensemble des ressources du syndicat.

c) Qualité de l'eau

Les valeurs suivantes sont fournies par l'ARS, et concernent les prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique ou ceux réalisés par SAUR dans le cadre de son autosurveillance.

En 2025, les non-conformités observées sont relatives à la présence de pesticides et de métabolites de pesticides. La recherche de ces molécules a été introduite dans le contrôle sanitaire de l'ARS en janvier 2021 et juillet 2023.

i. *Eau au point de mise en distribution*

Les analyses sont réalisées en sortie d'installations de traitement.

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés	Pourcentage de conformité	Nombre de prélèvements réalisés	Pourcentage de conformité
	exercice 2024	exercice 2024	exercice 2025	exercice 2025
Bactériologique				
• Par l'ARS	8	100 %	12	100 %
• Par l'exploitant	24	100 %	0	/
Paramètres physico-chimiques				
• Par l'ARS	8	50 %	12	83 %
• Par l'exploitant	42	98 %	26	92 %

Les dépassements observés sur l'eau mise en distribution sont :

- Chloridazone méthyl desphényl sur la ressource de Magny-lès-Aubigny,
- Chloridazone desphényl sur la ressource de Magny-lès-Aubigny,
- Bentazone sur la ressource de Glanon,
- Somme des pesticides sur la ressource de Magny-lès-Aubigny.

ii. *Eau distribuée*

Les analyses sont réalisées sur le réseau.

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Pourcentage de conformité exercice 2024	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2025	Pourcentage de conformité exercice 2025
Bactériologique				
• Par l'ARS	69	100 %	48	100 %
• Par l'exploitant	0	/	1	100 %
Paramètres physico-chimiques				
• Par l'ARS	70	45 %	50	78 %
• Par l'exploitant	20	100 %	11	81 %

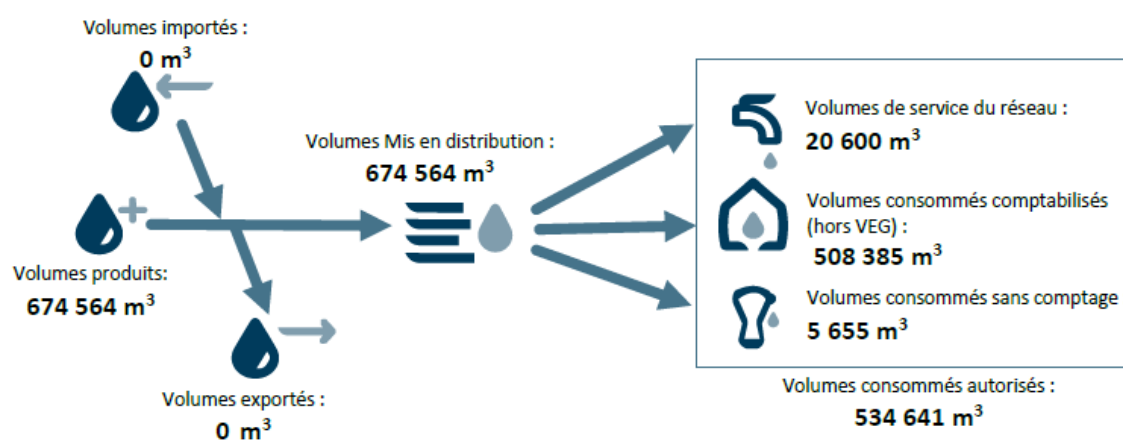
En 2025, les non-conformités physicochimiques observées par l'ARS sont les suivantes :

- Chloridazone méthyl desphényl sur la ressource de Magny-lès-Aubigny,
- Chloridazone desphényl sur la ressource de Magny-lès-Aubigny,
- Bentazone sur la ressource de Glanon,
- Somme des pesticides sur la ressource de Magny-lès-Aubigny et Glanon,

2.2. Distribution

a) Volumes

Les volumes d'eau du syndicat sont les suivants :



	Exercice 2024 (en m ³)	Exercice 2025 (en m ³)	Variation des volumes en %
Volumes prélevés	720 057	754 347	+ 4.6 %
Volumes mis en distribution	635 322	674 564	+ 6.2 %
Volume facturés	456 025	508 385	+ 11.48 %
Volumes consommé autorisé	482 140	534 641	+ 10.9 %
Volume consommation sans comptage	5 515	5 655	+ 2.5 %
Volume de service	20 600	20 600	=

- Volumes prélevés : volumes issus des ouvrages de prélèvement d'eaux brutes

- Volumes mis en distribution : volumes produits moins volumes vendus à d'autres collectivités plus volumes achetés auprès d'autres collectivités
- Volume consommé autorisé : somme des volumes facturés, du volume sans comptage (estimé) et du volume de service
- Volumes consommations sans comptage (estimé) : volumes utilisés pour les essais de poteaux incendie, arrosage, ...
- Volume de service : volume utilisé pour les purges de réseau, les nettoyages de réservoirs, ...

b) Eléments de distribution d'eau potable

- Le stockage :

Le Syndicat possède 8 réservoirs détaillés ci-dessous :

Libellé	Capacité stockage	Cote trop plein (mNGF)	Télésurveillance	Commune
Cuve Rangée des Chênes	500 m3	254	Oui	Auvillars-sur-Saône
Cuve Etang Pillot	500 m3	240	Oui	Bagnot
Cuve Croix Saint Tot	300 m3	225	Oui	Charrey-sur-Saône
Cuve Petite Chaux	300 m3	214,6	Oui	Franxault
Cuve Champ Rouge	200 m3	214,6	Oui	Grosbois-lès-Tichey
Cuve Près d'Hées	300 m3	230	Oui	Pagny-la-Ville
Cuve 1 Chemin Neuf 1	135 m3	211,23	Oui	Seurre
Cuve 1 Chemin Neuf 2	150 m3	211,23	Oui	Seurre
Cuve 2 Chemin Neuf 1	135 m3	211,23	Oui	Seurre
Cuve 2 Chemin Neuf 2	150 m3	211,23	Oui	Seurre

Remarque : A Seurre, deux châteaux d'eau sont présents, chacun disposant de deux cuves.

- Le réseau :

Le réseau se constitue des équipements publics (canalisation et ouvrages annexes) acheminant l'eau potable issus des unités de potabilisations jusqu'au point de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics.

Les répartitions de réseau sont les suivantes (hors linéaires de branchements) :

- Par matériau

Matériaux	Répartition en %
Fonte	84.92 %
PVC	13.16 %
Polyéthylène	1.38 %
Inconnu	0.51 %

- Par diamètre

Diamètre	Répartition en %
150	19.12 %
100	16.9 %
60	16.77 %
200	12.32 %
80	10.84 %
Autres	24.05 %

- Les branchements et compteurs :

5 478 branchements sont présents sur le périmètre du syndicat.

Commune	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution n/n-1
AUVILLARS-SUR-SAONE	156	157	160	159	158	-0,6%
BAGNOT	82	80	80	81	81	0%
BONNENCONTRE	198	197	198	195	194	-0,5%
BOUSSELANGE	35	35	35	35	35	0%
BROIN	201	201	203	204	202	-1%
CHAMBLANC	227	226	224	227	230	1,3%
CHARREY-SUR-SAONE	165	168	172	172	173	0,6%
CHIVRES	139	139	139	139	140	0,7%
ESBARRES	326	331	337	336	337	0,3%
FRANXAULT	209	210	212	210	214	1,9%
GLANON	137	137	136	136	137	0,7%
GROSBOIS-LES-TICHEY	33	31	32	32	32	0%
JALLANGES	146	146	145	145	145	0%
LABERGEMENT-LES-SEURRE	433	437	439	440	442	0,5%
LABRUYERE	106	105	106	107	106	-0,9%
LANTHES	112	113	113	111	112	0,9%
LECHATELET	213	214	214	211	212	0,5%
MAGNY-LES-AUBIGNY	109	107	109	107	104	-2,8%
MONTAGNY-LES-SEURRE	60	60	61	61	61	0%
MONTMAIN	62	62	62	62	62	0%
PAGNY-LA-VILLE	221	221	223	226	224	-0,9%
PAGNY-LE-CHATEAU	241	245	246	249	251	0,8%
POUILLY-SUR-SAONE	353	353	348	347	348	0,3%
SEURRE	1 338	1 330	1 336	1 325	1 337	0,9%
TICHEY	81	83	79	81	82	1,2%
TRUGNY	56	58	61	60	59	-1,7%
Total	5 439	5 446	5 470	5 458	5 478	0,37%

Un branchement se compose :

- D'une partie publique liant la canalisation principale au compteur,
- D'une partie privée reliant le compteur aux installations privées,
- D'un regard compteur, représentant la limite publique/privée, et positionné la majeure partie du temps à 1 mètre à l'intérieur de la parcelle.

Le syndicat possède un parc de 5 478 compteurs actifs. En 2025, 461 ont été renouvelés.

c) Intervention de SAUR sur le réseau

En 2025, ce sont 22 fuites ou casses sur conduites et 19 fuites sur branchements (partie publique) qui ont été réparées par SAUR :

Synthèse des fuites/casses sur conduites :

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
BONNENCONTRE	2
BOUSSELANGE	2
CHAMBLANC	1
CHIVRES	1
ESBARRES	2
FRANXAULT	1
GROSBOIS LES TICHEY	1
LABERGEMENT LES SEURRE	5
LANTHES	1
PAGNY LE CHATEAU	4
POUILLY SUR SAONE	1
SEURRE	1
Total	22

Synthèse des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
AUVILLARS SUR SAONE	4
BAGNOT	1
CHAMBLANC	2
CHARREY SUR SAONE	3
ESBARRES	2
LABERGEMENT LES SEURRE	3
SEURRE	3
TICHEY	1
Total	19

d) Indicateurs de performance du réseau

- Rendement du réseau de distribution Le rendement d'un réseau compare les volumes d'eau introduits en amont et ceux consommés en aval par les usagers. La différence correspond aux volumes non comptabilisés dont les fuites de réseau.

Il existe 2 types de rendements :

- Le rendement primaire : volume consommé / volume mis en distribution

En 2025, le rendement primaire du réseau est de 75.4 % (71.8 % en 2024).

- Le rendement Indice du Maire (IDM) : volume consommé autorisé / volume produit

Pour l'année 2025, le rendement IDM du réseau est de 79.26 % (75.89 % en 2024)

- Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire de pertes en réseau correspond au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m³/km/jour. Le volume perdu

est calculé par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Cet indicateur qui rapporte le volume des pertes en eau à une grandeur caractéristique du réseau traduit directement l'état physique de ce réseau.

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des pertes est de 1.78 m³/j/km (1.96 en 2024).

Type	Rural	Intermédiaire	Urbain
Critère	$D < 25$	$25 \leq D < 50$	$50 \leq D$
Bon	$ILP < 1.5$	$ILP < 3$	$ILP < 7$
Acceptable	$1.5 \leq ILP < 2.5$	$3 \leq ILP < 5$	$7 \leq ILP < 10$
Médiocre	$2.5 \leq ILP \leq 4$	$5 \leq ILP \leq 8$	$10 \leq ILP \leq 15$
Mauvais	$4 < ILP$	$8 < ILP$	$15 < ILP$

D étant la densité d'abonnés au km, pour le syndicat de Seurre, D est égal à 25. L'indice linéaire de perte est donc bon.

- Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par le Syndicat par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Au cours des 5 dernières années, 15.70 kms de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour l'année 2025, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,46 % (1,25 % en 2024).

3. Indicateurs financiers

3.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe ou abonnement. Le syndicat et le délégataire appliquent une part variable et une part fixe chacun.

Les tarifs appliqués par le délégataire sont actualisés chaque année par les formules d'actualisation intégrées au contrat de DSP. Les tarifs appliqués par la collectivité peuvent être modifiés par délibération.

	Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement	70,17 €	70.17 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)		
Prix au m³	0,9958 €/m³	1,1594 €/m³
Part du délégataire		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement	57.89 €	56.57 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)		
Prix au m³	0,6880 €/m³	0,6520 €/m³
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
Redevances		
Redevance Prélèvement sur la ressource en eau	0,050 €/m³	0,050 €/m³
Redevance Performance des réseaux d'eau potable	0,01 €/m³	0,027 €/m³
Redevance Consommation d'eau potable	0,43 €/m³	0,39 €/m³

Soit pour une facture type de 120 m³ : 422.15€ TTC au 1^{er} janvier 2026 (407.78 € TTC au 1^{er} janvier 2025).

3.2. Rapport financier de la collectivité

a) Recettes réelles

Recettes 2025	
Recettes de fonctionnement	776 559.21 €
Recettes d'investissement	1 213 052.33 €
TOTAL	1 989 611.54 €

b) Dépenses réelles

Dépenses 2025	
Dépenses investissement	1 364 443.21 €
Dépenses fonctionnement	171 629.62 €
TOTAL	1 536 072.83 €

c) Amortissements et dettes

Amortissement	Montant amorti
Matériel d'exploitation	713 313.92 €
aménagement terrains nus	139.48 €
bâtiments	3 356.93 €
installations générales, agencements	1 067.88 €
installations complexes spécialisées	5 095.84 €
installations à caractère spécifique	649 411.57 €
frais études et recherche/développement	11 957.53 €
matériel spécifique d'exploitation	38 100 €
matériel de bureau et informatique	1 238.31 €
installations, matériels et outillages techniques	2 536.88 €
licences, logiciels, droits similaires	187.50 €
Autres	222 €
Reprise sur subvention	- 85 020.43 €
TOTAL	628 293.49 €

Dettes	2024	2025
Encours de la dette au 31 décembre	1 303 813.12 €	1 255 660.76 €

4. Etudes et travaux du Syndicat en 2025

Durant l'année, le Syndicat a procédé :

- Au renouvellement de 2.7 kms de réseaux par l'entreprise SADE sous maîtrise d'œuvre du Cabinet Merlin (tronçons renouvelés définis par un logiciel de gestion patrimoniale prenant en compte le nombre de fuites, le diamètre, le matériau, les travaux sur voirie, ...),
- Au pilotage du marché de maîtrise d'œuvre pour la modification de la filière de traitement à la station de Pagny-le-Château afin de diminuer les problèmes de turbidité sur ce secteur,
- Au suivi des mesures agro-environnementales par la Chambre d'Agriculture autour du captage de Magny les Aubigny,

- Au suivi du diagnostic des pressions agricoles sur les parcelles autour des captages de Magny-lès-Aubigny et Glanon afin de définir un nouveau plan d'action pour limiter les pollutions agricoles dans le captage,
- Au suivi d'une étude pour la procédure de déclaration d'utilité publique du nouveau forage de Pagny,
- A la conduite du marché pour la mise en sécurité des réservoirs du Syndicat,
- Au suivi des travaux de réhabilitation des réservoirs de Seurre et Bagnot qui présentent des défauts de génie civil nécessitant des travaux,
- Au suivi des travaux de reprise des stations de Glanon à la suite de la signature du protocole d'accord avec SAUR et le Cabinet Merlin,
- Au suivi des travaux d'équipement du nouveau puits de Pagny-le-Château.

5. Etudes et travaux à venir

A moyen terme, le syndicat souhaite s'orienter vers les études et travaux suivants :

- Poursuite du renouvellement de réseau d'eau potable pour améliorer le rendement du réseau,
- Lancement d'une étude pour la caractérisation des ressources en eau stratégiques potentiellement exploitable dans le futur,
- Création d'un nouveau réservoir sur le secteur de Pagny-le-Château d'un volume plus important pour sécuriser l'alimentation en eau potable sur le secteur desservi,
- Travaux à la station de Pagny-le-Château pour réduire les problèmes de turbidité sur le secteur,
- Mise en place de pilote à la station de Magny-lès-Aubigny afin de définir une filière de traitement provisoire des pesticides,
- Travaux de raccordement aux réseaux du Syndicat Mixte de la Boucle des Maillys.
- Renouvellement du contrat de Délégation de Service Public.